

FO CE L'FAIRE

Le compte-rendu du Comité d'Établissement du Pôle Nord-Est
du 18 octobre 2017

Un comité d'établissement s'est déroulé mercredi 18 octobre dernier, avec, comme points principaux le projet « feuilleton », les éditions locales et la prochaine organisation pour les services de gardiennage. Voici tout d'abord l'édito de Force Ouvrière, par Bruno Demange, élu de Nancy, président de la commission économique du CE, représentant de FO au CCE, et délégué syndical :

« Un CE juste après une journée de forte mobilisation pour la sauvegarde de l'enveloppe budgétaire promise, c'est un moment incontournable pour se demander comment cette affaire va-t-elle se poursuivre ? Allons-nous finalement être entendus ?

Au même moment que le CE, des élus Force Ouvrière sont revenus au parlement, pour tenter de mieux exposer encore ce qui a déjà été dit... Notamment que la meilleure solution est sans nul doute le retour de la pub entre 20 et 21 heures.

En plus, nous le savons : les annonceurs intéressés pour toucher les spectateurs du service public ne communiquent pas forcément sur les chaînes privées ! Ou ne reporteront pas davantage sur le privé ce qu'ils ne peuvent pas mettre aujourd'hui sur le service public. Donc, ce retour ne lèserait personne.

A ce jour, le gouvernement n'est toujours pas favorable à cette option...

Quelles autres possibilités ? L'une d'entre-elles : reporter la suppression de la pub sur les programmes "jeunesse"...qui d'ailleurs n'a aucun sens (puisque les jeunes qui regardent aussi les autres chaînes, resteront abreuvés de messages publicitaires !).

Au final, quelle que soit la ou les solutions, peu importe...dès l'instant que nous retrouvons l'équivalent de la promesse de l'État faite voici un an (lors de la signature du COM et de la fixation de nos objectifs).

Sans cela, quelles seraient alors les conséquences dans les régions ? Combien de postes supprimés en plus des 500 déjà comptabilisés dans le COM ? Quel impact sur nos grilles régionales ? Et est-ce qu'on anticipe dès à présent ce "serrage de ceinture" ?

Car, nous appris lors de la dernière commission économique le 29 septembre dernier que l'enveloppe prévue pour notre budget 2017 ne sera probablement pas consommée intégralement (ceci en raison d'économies effectuées lors de la mise en route du nouveau réseau, avec notamment plusieurs postes restés vacants en début d'année).

Il aurait été intéressant de pouvoir développer ce sujet dès ce CE d'octobre.

Ceci dit, alors qu'il ne nous reste qu'un peu plus de 2 mois pour achever cet exercice, nous posons cette question dès à présent : comment la direction compte t-elle appréhender cette fin d'année ?

Compte t-elle faire circuler le message selon lequel les services vont pouvoir faire appel à des salariés CDD, ou bien monter des opérations supplémentaires, voire, pourquoi pas, anticiper des achats de matériels ?

N'est-il pas pertinent d'engager des dépenses en cette fin d'année (alors que nous savons que nous disposerons de moyens) plutôt que l'an prochain ? Alors que, l'an prochain, la lisibilité est beaucoup plus incertaine !! »

Même si ce sujet de la situation budgétaire ayant été reporté au CE de novembre (du fait de l'indisponibilité de la directrice des finances), nous avons interrogé la direction en « questions diverses » sur la politique budgétaire pour cette fin d'année dans le Nord Est. La direction a logiquement répondu que le point serait traité le mois prochain. Nous espérons cependant que des arbitrages vont être pris pour que le budget qui nous a été alloué puisse être utilisé intégralement. Il serait dommage de découvrir l'an prochain, lors de l'examen de la situation budgétaire au 31 décembre, que nous avons perdu l'occasion d'utiliser un pourcentage conséquent de notre budget prévisionnel. Nous avons des moyens, et il nous reste un peu plus de 2 mois pour engager des projets.

Le CE a débuté par un coup de chapeau à la très belle audience de la soirée de France 3 de la veille du CE : le téléfilm « Capitaine Marleau » s'est placé en tête de la course, avec une part d'audience à 24,4% et plus de 6 millions de téléspectateurs (devant TF1 à 17,9%, M6 à 12,1% et France 2 à 9,3%).

I/ RETOUR SUR LE DERNIER CCE DES 27 ET 28 SEPTEMBRE

Comme il est d'usage, les principaux sujets évoqués en CCE ont été résumés lors de ce CE. Il s'agissait de points sur :

- le projet « feuilleton » et la réorganisation des moyens internes de fabrication
- les évolutions de la rentrée sur France Info
- le rendu de l'avis sur le projet Info 2015 phase 3
- les dispositifs à envisager dans l'entreprise en matière de droit d'alerte et de lutte contre la corruption
- la dématérialisation des bulletins de paie et le coffre fort numérique (qui entrera en fonction début 2018)
- et l'avis sur le plan de formation

Pour retrouver le compte rendu de FO « le CCE en bref », [cliquez ICI](#)

II/ NOUVEAU POINT SUR LE PROJET « FEUILLETON » ET SUR LA REORGANISATION DES MOYENS INTERNES DE FABRICATION

Depuis le CCE, de nouveaux éléments ont été transmis aux élus. En préalable, il est précisé que nous disposons déjà de 13 commandes en matière de fictions, ce qui est assez exceptionnel.

Les élus ont pris connaissance de la tenue d'ateliers « menuiserie », « assemblage » et « nouveaux formats ». Un point précis a aussi été effectué au sujet des candidatures.

Au total, 424 candidats ! 102 en interne, 177 salariés CDD, et 145 personnes totalement extérieures (et ce même si aucune consultation n'a été communiquée à l'extérieur).

Les short list sont quasiment toutes effectuées : au maximum, 10 candidats ont été sélectionnés par poste.

Il nous est précisé que tous les permanents seront reçus. La direction n'exclue pas de republier les métiers pour lesquels il n'y a pas eu de candidat titulaire : 5 ou 6 postes sont dans cette situation. La direction ajoute qu'il n'est encore pas trop tard pour postuler, même si le délai est dépassé. Ces candidatures seront examinées.

Les reconversions sont possibles, même si la volonté est qu'un certain nombre de salariés exerçant déjà le métier soient au rendez-vous (quitte à avoir recours à de l'intermittence dans un premier temps).

Autre point : celui concernant les travaux ! Il nous est dit que le calendrier est respecté, tant à Vendargues qu'au Franay.

Les élus ont posé la question de l'après, dans les services au sein desquels des candidats choisis libéreraient leurs postes. Ces postes seront-ils mis en consultation ?

Il nous est répondu :

- que la direction veillera à ce que les collaborateurs restant sur les sites existants conserveront des activités sur ces sites
- que tous les sites conserveront de l'activité
- et donc, que les postes libérés feront l'objet d'un examen (comme à chaque fois) pour évaluer la pertinence de recruter ou pas. « Pas question, par exemple, de se retrouver avec une demi-équipe de fiction » nous a-t-on dit.

III/ LES PHASES 2 ET 3 DU PROJET DE REORGANISATION DES MOYENS INTERNES DE FABRICATION

La direction a confirmé que l'info consultation pour la prochaine phase débutera au mois de décembre. En fait, pour une raison de plus grande transparence, la direction a choisi de regrouper les 2 phases à venir en 1 seule ; elle a aussi donné aux élus dès ce CE d'octobre les grandes lignes de ce projet. La direction s'orienterait sur 5 activités :

1) Une première, centrée sur les commandes clients (l'interface « clients ») : L'idée est qu'il y ait une organisation par « programme » plutôt que par « activité ». L'objectif est qu'il n'y ait qu'un seul interlocuteur quelle que soit l'activité d'un même programme, afin que les relations avec les clients soient plus simples. Des ateliers sont en cours pour « affiner la copie » à ce sujet.

2) La post production (qui serait traitée à part) : la direction s'orienterait vers une activité « post production » qui regrouperait l'ensemble des sites. Aucun d'eux ne serait fermé, mais ils s'orienteraient vers des fonctions spécifiques. Un bon exemple est celui de Nancy, avec l'atelier de vidéographie. Pour autant, il est précisé une nouvelle fois qu'il n'y aura aucune mobilité forcée.

3) Les activités de fabrication : il a été identifié par exemple qu'il existait un besoin de vidéo mobile à Paris. Des réflexions sont engagées pour adapter cette activité, pour répondre au mieux à la demande. On pourrait imaginer une gestion qui serait divisée en 2 zones : nord et sud. Le renouvellement des cars de vidéo mobile sera effectué, mais une réflexion sera engagée quant à leur dimensionnement. Il faut de gros moyens pour des opérations type Rolland Garros, et d'autres moyens pour d'autres types d'utilisations. « Ceci, sans démonter des équipes qui fonctionnent, qui ont leurs habitudes,

qui se comprennent sans se parler... » nous dit-on.

4) Une coordination de la planification : il est souhaité qu'il existe une relation forte avec les clients. Il est souhaité aussi qu'il existe un meilleur suivi de la planification. Des règles favorisant le recours aux moyens internes seraient prononcées au plus haut niveau de l'entreprise.

5) Une ingénierie pour les « achats de locations » : ce sujet de la souscription de locations représente un budget important, de l'ordre de 35 millions d'euros. Il s'agit donc de s'inscrire dans les règles qui régissent les commandes publiques à ce niveau. L'idée est donc de mettre en place une structure qui veille au respect de cette réglementation complexe.

IV/ POINT SUR L'AVENIR DES EDITIONS LOCALES

En préalable, les salariés de Boulogne ont souhaité faire remonter, par le biais des élus du Nord, une missive traduisant leur mécontentement suite aux propos prononcés à l'égard des salariés des éditions locales.

En retour, la direction a affirmé qu'elle « *n'avait jamais annoncé nulle part de suppression de locale au 31 décembre* ». Elle ajoute que sa réflexion ne s'explique que par l'existence d'un souci : le fait que les contenus fabriqués ne peuvent être reçus que par une moitié des foyers. Elle poursuit donc en disant qu'elle souhaite « *prolonger tranquillement* » la réflexion et l'échange, en redisant qu'elle « *n'a pas de point de vue global sur le sujet* ». Il est redit que la présidente s'est engagée sur le fait qu'un état des lieux soit effectué lors du CCE de décembre prochain.

Pour retrouver notre point de vue sur ce sujet des éditions locales, exposé suite au précédent CE et au dernier CCE, [cliquez ICI](#)

Lors de cette réunion du 18 octobre, des points précis ont été effectués sur l'état des lieux dans les 2 directions régionales concernées dans le Nord-Est.

1) Dans le Grand Est

Des réflexions ont été engagées depuis le début de l'année dans les 2 rédactions d'Alsace et de Lorraine, par rapport à l'offre éditoriale sur l'ensemble des créneaux. Elles ont conduit à 2 propositions différenciées :

- l'Alsace a basculé vers un grand 19/20 intégrant le Haut Rhin. La direction nous précise que cette évolution « a donné satisfaction à l'ensemble des équipes », et qu'il n'y a pas de volonté de revenir en arrière. De plus, les audiences ont progressé pour la satisfaction de tous.

- La Lorraine, elle, a opté pour une offre mosellane mieux intégrée au 19/20, tout en maintenant une édition de Metz de 7 mn. De plus, désormais, les équipes de la locale peuvent participer à tous les rendez-vous (et notamment le nouveau magazine Grand Est de la matinale intitulé « Complètement à l'Est »...dont les premières audiences sont très bonnes : 10,5% alors que la tranche est plutôt à 3,5%). Les élus ont confirmé que cette nouvelle formule donnait satisfaction, soulevant juste que ces contributions à ces nouveaux rendez-vous ne doivent pas pénaliser la fabrication de la bobine : il faut que les

journalistes rédacteurs puissent avoir le temps nécessaire pour caler les magazines. La direction répond à cela que nous vivons de nouvelles habitudes de travail, et que le planning nécessite une plus forte coordination des équipes. Enfin, les élus posent cette question : ce modèle va t-il perdurer au delà du mois de juin ? Réponse de la directrice régionale : « à partir du moment où nous arrivons à mener ce projet qui fédère, il n'y a pas de raison de le changer ! ». Olivier Montels souhaite relativiser : il aimerait bien savoir ce qu'il va se passer après juin, mais se sent quand même obligé de parler avec mesure !

2) Dans les Hauts de France

« Dans le Nord aussi, un certain nombre de réunions se sont déroulées, ce qui a conduit à des conclusions » nous explique le directeur régional. Toutefois, au vu des demandes d'apaisement, il a été décidé de donner du temps au temps : le calendrier de janvier n'est plus à l'ordre du jour. L'édition de Boulogne sur Mer reprendra donc normalement, après la pause de décembre. Et désormais, il n'y a plus de calendrier fixé.

Toutefois, les chiffres sont là : « 55% du bassin de population n'est pas en mesure de recevoir cette édition ! » Les élus répondent à cela que toutes les solutions n'ont pas été envisagées

- à l'exemple de la diffusion sur l'ensemble du Nord Pas-de-Calais (comme cela est fait en Poitou-Charentes avec l'édition de la Rochelle)
- ou bien celui consistant à utiliser le créneau de 20h10 sur le canal local des box (tandis que le canal 3 continuerait, pour sa part, à diffuser « Tout le Sport ») ; ainsi, les 2 choix seraient bel et bien proposés aux téléspectateurs, à la manière de France Inter lors des soirées foot d'il y a quelques années (avec le multiplex sur les Grandes Ondes, et un autre programme sur les fréquences FM)

A cela, la direction répond que tout sera regardé avec attention !

V/ LES NOUVEAUX DECORS

La direction nous précise d'abord que les décors actuels datent de plus de 10 ans. Une réflexion a été engagée, puis un appel d'offres lancé, pour un marché prévoyant de changer les 24 plateaux en même temps. Parallèlement, il sera procédé au changement des habillages d'antenne.

Ces décors seront plus majestueux (8 mètres de long) et seront donc installés dans les « grands » studios des différentes antennes...sauf à Strasbourg (où le « petit » studio se trouve être plus grand que les « grands » studios des autres sites). On y trouvera 5 caméras « tourelles », sans qu'il y ait de problèmes de compatibilité avec les prompteurs.

A ce jour, l'antenne de Bourgogne travaille déjà avec ce type de caméras, et ne rencontre pas de difficultés sur ce point.

Les élus demandent si cette occasion sera utilisée pour changer le nom actuel des antennes (ceux des anciennes régions) pour adopter celui des nouvelles : la direction nous dit que non ! Un bandeau spécifique continue à mentionner les noms actuels.

Enfin, il est précisé que l'unité décors de la filiale de Lyon apportera son concours pour la réalisation de ces décors. A ce jour, la date annoncée pour la mise en route est celle du 5 février.

VI/ NOUVEL APPEL D'OFFRES POUR LES SERVICES DE GARDIENNAGE

La direction précise que l'entreprise doit procéder par un même appel d'offres à l'échelle de tout le réseau, soit 24 sites + celui du feuilleton à Vendargues.

Deux contraintes particulières sont à intégrer (par rapport à la situation actuelle dans le réseau). Le fait d'être un « opérateur d'importance vitale » nous oblige :

- à une présence véritablement 24h/24, ce qui n'est pas le cas partout aujourd'hui !
- ainsi qu'à des missions recentrées sur la sécurité ; il ne sera désormais plus possible de proposer aux gardiens des tâches annexes (comme notamment la gestion du téléphone...hors urgences).

Ce sont les conséquences d'une nouvelle réglementation plus draconienne en matière de sécurité. Cela va donc poser problème par rapport à la gestion des standards : comme la contrainte en matière d'ETP ne permet pas d'envisager de solliciter de nouvelles standardistes, la solution ne pourra être qu'un système sur une base de serveurs vocaux. La direction ajoute que ce sujet du standard n'est qu'à l'étude, et qu'elle sera amenée à revenir vers les élus avec de plus amples éléments avant d'engager ce projet.

Enfin, ces restrictions de tâches ne frapperont pas la gestion des clés de bureaux et de véhicules : en effet, cela s'apparente à de la sécurité, pour savoir qui est entré (ou qui a pris tel véhicule).

VII/ QUESTIONS DIVERSES

1/ Est-ce que les primes pour les journalistes qui effectuent un certain nombre de week-end dans l'année s'appliquent aussi aux personnels CDD ? Et dans ce cas, le calcul est-il fait antenne par antenne, ou est-il globalisé sur l'ensemble du réseau ? Et dans cette hypothèse, qui paie cette prime ?

La direction précise que « la prime s'applique aussi aux personnels CDD ». Le comptage est global, et la prise en charge doit être effectuée au prorata du nombre de week-end dans les différentes antennes. Quant à savoir laquelle doit effectuer le paiement (et se faire rembourser les parts correspondant aux autres antennes), la direction va vérifier et rechercher.

2/ Un nouveau magazine sportif dans la région des Hauts de France est proposé sur Facebook. Il n'est mis en boîte qu'à Lille, même s'il concerne les 2 antennes de Nord Pas-de-Calais et de Picardie. Pourquoi des délocalisations à Amiens ou des duplex ne seraient-ils pas envisagés ? Sachant que nous avons des échos de salariés picards, évoquant que les sportifs amiénois ne se rendront probablement pas jusqu'à Lille pour être invités dans ce magazine...

La direction nous répond qu'elle souhaite tout d'abord saluer cette initiative toute récente, alors qu'il s'agit du 4ème numéro. Ensuite, elle ajoute qu'elle va voir si l'émission peut être délocalisée dans un second temps. Elle confirme en tous cas que toute la place nécessaire doit pouvoir être donnée à tout ce qui fait l'actu sportive dans la grande région.

3/ Pourquoi n'y a t'il plus qu'un seul CCR pour tout le Grand Est (contre 2 auparavant) ?

La direction nous précise que chacun des 2 CCR rencontraient de sérieux problèmes, nécessitant de coûteuses réparations. Il a donc finalement été décidé d'en avoir un qui fonctionne à partir des 2 en panne.

Par ailleurs, il nous est rappelé qu'il existe d'autres solutions que le CCR pour réaliser une PAE. Par exemple, les VP TL (qui fonctionnent en HD) comme en Bourgogne Franche-Comté. Ou alors de la location, pour les jours où nous en avons besoin. En fait, tout dépend du projet éditorial...

Prochain CE le 22 novembre à Strasbourg



Bien évidemment, vos représentants FO au Comité d'Établissement sont à votre écoute : Muriel Bessard (Dijon), P. Campagne (Lille), Catherine Reggiani (Metz et Nancy), Bruno Demange (Metz et Nancy), Eric Vial, Jean-Paul Furno, Henri Weiken, Roya Moradpour (Strasbourg)